

résoudre le problème commun de la pollution des eaux. Les représentants des États-Unis se sont arrêtés sur certaines mesures que les États-Unis prennent ou envisagent pour régler le problème de la pollution des eaux et notamment sur la collaboration des États et du gouvernement fédéral dans le dessalement de l'eau de mer et le transport d'eau potable dans les régions déficitaires.

Toutefois, les Américains ont souligné la nécessité d'être plus prudents dans l'utilisation et la préservation des ressources hydrauliques et l'importance plus grande que le gouvernement devrait attacher à la solution de ce problème. La délégation canadienne demande la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental plus efficace entre les États-Unis et le Canada, qui stimulerait la collaboration et l'action commune dans la préservation des ressources hydrauliques; la Commission mixte internationale ne pourrait-elle pas conseiller la question sur les efforts conjoints à entreprendre? La délégation des États-Unis souscrit à cette recommandation. La délégation canadienne se demande si l'extension des dispositions du Traité sur les eaux limitrophes, à la pollution des eaux ne suffirait pas à surmonter certaines difficultés constitutionnelles.

Les deux délégations échangent leurs idées au sujet du projet d'alliance canado-américaine pour les ressources hydrauliques et énergétiques. Les représentants des États-Unis signalent au Comité que les États-Unis doivent augmenter de plus en plus leur approvisionnement en eau potable et soulèvent l'hypothèse d'un recours aux eaux du Canada et de l'Alaska. L'éventualité d'une étude quinquennale du problème est examinée à l'heure actuelle. Les délégués canadiens répondent que leur gouvernement a entrepris l'examen du problème et qu'il n'est pas en mesure de prendre position avant d'être en possession du rapport définitif.

Réfection de la voie navigable Richelieu-Champlain.

La délégation des États-Unis ouvre le débat sur la voie navigable Richelieu-Champlain sur les études faites antérieurement à propos de la réfection éventuelle de la voie navigable. Les représentants des États-Unis rappellent que d'après son récent rapport, le Bureau international de la voie navigable Champlain fondé sous les auspices de la Commission mixte internationale, rien ne prouve que la réfection de la voie navigable jouerait un rôle marquant dans l'économie du Canada et l'économie des États-Unis. Les deux délégations relèvent, toutefois, que moyennant des travaux d'amélioration, le canal servirait davantage à l'activité sportive et contribuerait à

stimuler le commerce dans la région. La délégation canadienne déclare que certains milieux des localités riveraines voudraient qu'on améliore la voie navigable et aménage des voies d'accès à partir de Montréal et de Sorel.

Les délégations s'entendent pour reconnaître qu'en plus des voies navigables, d'autres modes de transport, routes, voies ferrées, pipe-lines et lignes aériennes, lient étroitement les deux pays. Les représentants des États-Unis espèrent que les deux pays accorderont une attention renouvelée à ce domaine d'intérêt commun, d'autant plus que lors de sa réunion de 1967, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis étudiera de façon approfondie les politiques du transport.

Amélioration de la route de l'Alaska

La délégation canadienne commence par rappeler qu'il est important que le Canada puisse accéder à la mer par l'enclave de l'Alaska. Les délégués canadiens estiment que la frontière de l'Alaska pose un obstacle au développement de la région canadienne limitrophe et incitent la délégation des États-Unis à sonder le secrétariat d'État des États-Unis au sujet d'un remaniement éventuel de la frontière qui ouvrirait au Canada l'accès à la mer. La question est si importante que bien que le Canada ne tienne pas réellement à faire revêtir la route de l'Alaska, il envisagerait sérieusement en échange des droits d'accès. La délégation canadienne demande instamment que le secrétariat d'État des États-Unis examine l'affaire sous l'angle d'une solution à l'amélioration de la route, question qui concerne les États-Unis.

La délégation des États-Unis répond que le Sénat est saisi d'un bill prévoyant le paiement de 50 p. 100 des frais de revêtement de la route de l'Alaska et que d'après de nombreuses expertises, le revêtement de la route de l'Alaska serait rentable. Il conviendrait d'augmenter les voies de communication allant du nord au sud dans la région du nord-ouest du Pacifique et les deux pays devraient accélérer et intensifier leurs efforts en vue de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Divers

La délégation du Canada demande à la délégation des États-Unis d'examiner la révision éventuelle de deux lois considérées comme inéquitables pour le Canada. La délégation des États-Unis est priée d'étudier les dispositions des États-Unis relatives à l'importation américaine de films scientifiques, culturels et éducatifs ainsi que les dispositions des États-Unis relatives à la perte du droit d'auteur américain sur les ouvrages qui sont publiés en dehors des États-Unis pour y être ensuite importés.